

Avis et prises de position

Conseil des monuments et sites du Québec

Number 114, Fall 2007

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/17463ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Conseil des monuments et sites du Québec (2007). Avis et prises de position. *Continuité*, (114), 56–58.



LE PROJET DE «CITÉ VERTE»



Comme plusieurs autres ensembles conventuels, la propriété de la Congrégation des sœurs du Bon-Pasteur fait l'envie des promoteurs.

Photo : Ville de Québec

Logée entre la falaise et le chemin Sainte-Foy, la propriété de la Congrégation des sœurs du Bon-Pasteur de Québec occupe un site fort intéressant, qui compte un ensemble architectural important, des arbres centenaires et un couvert végétal qui participent à la qualité du quartier Saint-Sacrement.

C'est sur cette vaste propriété que fut inaugurée la crèche Saint-Vincent-de-Paul en 1908. À l'époque, elle comprenait déjà quelques bâtiments, dont la villa Broad Green (1865) qui fut modifiée et intégrée pour répondre aux besoins de la communauté lors de la construction du bâti principal. Faisant partie des grands domaines conventuels encore intacts dans la région, cette propriété constitue actuellement l'enjeu d'un projet rési-

dentiel important, la « Cité verte », déposé conjointement en juin 2006 par SSQ et Desjardins.

Le site est très prisé en raison de sa superficie et de son emplacement en milieu urbain. Le Conseil des monuments et sites du Québec juge primordial de veiller à favoriser un projet qui respectera ses qualités intrinsèques et qui s'inscrira de façon judicieuse dans le plan directeur du quartier Saint-Sacrement. Des consultations publiques tenues en janvier et février derniers ont démontré que les intervenants du milieu se soucient de l'avenir des terrains en bordure de la falaise et de l'aménagement d'espaces protégés sur le coteau Sainte-Geneviève. Plusieurs recommandent la création d'un parc. La Ville abonde d'ailleurs dans le

même sens dans son Plan directeur d'aménagement et de développement adopté en 2005, où elle signifie son intention d'assurer « la protection des boisés et de la topographie, le maintien et la création d'espaces publics collectifs ».

Le projet déposé inquiète le CMSQ dans la mesure où la dénivellation du terrain semble servir de prétexte pour hausser les édifices jusqu'à 11 étages, portant atteinte aux percées visuelles et à la topographie même du site. De plus, l'absence d'homogénéité et de cohérence entre les bâtiments et les segments de rues dans lesquels ils s'inscriraient nuirait à la lecture des lieux et, en conséquence, diminuerait la qualité du cadre de vie des citoyens qui s'y établiraient. Ce complexe devrait s'intégrer davantage à la forme urbaine environnante par un concept architectural respectueux du patrimoine urbain et un développement viaire favorisant l'accessibilité et la perméabilité.

Le CMSQ souhaite également que des efforts soient consentis pour préserver et restaurer la grange de la maison Raymond-Casgrain, dernier témoin de la fonction agricole dans ce secteur de la ville. Ce bâtiment pourrait avantageusement être utilisé à des fins communautaires.

L'avenir de l'usine L'Hoir

Sans vouloir répéter tout ce qui a déjà été dit sur ce site depuis 2003 (*Continuité*, n° 96, printemps 2003), le CMSQ réitérait, en juin dernier, son inquiétude concernant le sort réservé à l'usine L'Hoir, située sur la rue Saint-Laurent à Lévis. L'organisme a adressé une lettre à la mairesse de Lévis, Danielle Roy-Marinelli, en lui rappelant la valeur intrinsèque du bâtiment industriel et l'importance du site qu'il occupe en bordure du fleuve.

Beaucoup de spéculations ont circulé quant au recyclage ou à la démolition du bâtiment. Il semble qu'un projet de construction résidentielle se dessine pour le site; il impliquerait la démolition de l'usine et l'occupation d'une partie du littoral.

En 1999, dans son mémoire sur la gestion de l'eau, le Conseil invoquait le principe selon lequel aucun développement ou aménagement ne doit être réalisé sur des berges s'il n'incorpore pas les avantages de cet emplacement et s'il peut aisément être implanté ailleurs sur le territoire. Selon ce principe, seuls les équipements qui requièrent la proximité de l'eau peuvent être implantés sur les berges, et avec le soin qui s'impose. Dans une perspective de développement durable, les pouvoirs publics doivent assurer et faciliter la restauration et la régénérescence des sites riverains sur leur territoire et prévoir la reconquête des cours d'eau et de leurs berges par la mise en valeur des paysages associés. C'est ce que le



CMSQ a fait valoir à M^{me} Roy-Marinelli dans l'espoir de voir l'usine L'Hoir recyclée et son site mis en valeur à des fins collectives plutôt que privées.

L'usine L'Hoir est un témoin du patrimoine industriel dont le sort devrait retenir l'attention des élus.

Photo : Émile Gilbert

Demande de classement à Montebello

En mai dernier, le Centre local de développement Papineau a déposé une demande de classement du calvaire, de la statue de sainte Anne et du caveau Bourassa du cimetière de la paroisse Notre-Dame-de-Bon-Secours de Montebello. L'importance historique et patrimoniale du cimetière catholique de Montebello dépasse le territoire de l'Outaouais, puisqu'il est intimement lié à l'une des plus grandes familles seigneuriales du Québec: les Papineau. Ce cimetière est une composante d'un ensemble patrimonial exceptionnel à l'échelle nationale et peut être considéré comme un prolongement du domaine du manoir seigneurial des Papineau. À Montebello, il fait partie d'une composition plus vaste qui comprend plusieurs biens immobiliers et mobiliers présentant un intérêt patrimonial remarquable. De plus, ce cimetière compte des œuvres d'art de deux artistes majeurs de l'histoire de l'art du Québec: le peintre, sculpteur et architecte Napoléon Bourassa, gendre de Louis-Joseph Papineau, et le sculpteur Louis Jobin, considéré comme l'un des plus grands statuaires du Québec.

Le cimetière de la paroisse Notre-Dame-de-Bon-Secours est le plus ancien de la seigneurie de la Petite-Nation. La municipalité de Montebello souhaite développer le tourisme culturel sur son territoire; le classement du cimetière facilitera son intégration à un circuit de tourisme culturel régional. Puisque cette mesure favorisera sa protection ainsi que sa mise en valeur, le CMSQ a appuyé la demande de classement du Centre local de développe-



Le cimetière catholique de Montebello fait partie d'un ensemble patrimonial exceptionnel à l'échelle nationale.

Photo : Marie-France Bertrand, CLD Papineau

ment Papineau. Le Conseil croit qu'il est possible d'associer le potentiel touristique de la municipalité et la mise en valeur du patrimoine religieux.

Dénouement positif à Gatineau



La maison historique Wright-Scott à Gatineau.

Photo : Michel Prévost

La Commission de la capitale nationale (CCN) a acquis la maison historique Wright-Scott et ses jardins, situés dans le secteur du ruisseau de la Brasserie, au cœur du centre-ville de Gatineau. Le site avait été désigné quartier historique et culturel dans le Plan de secteur du cœur de la capitale du Canada 2005. La CCN se dit heureuse de contribuer à la sauvegarde et à la préservation de cette propriété prestigieuse qui témoigne de l'histoire de la capitale.

Construite sur le boulevard Alexandre-Taché dans les

années 1850, la maison Wright-Scott était la résidence des descendants de la famille du fondateur du canton de Hull, Philemon Wright, particulièrement sa petite-fille Nancy Louisa Wright, veuve de John Scott, premier maire d'Ottawa. Il s'agit d'un des rares bâtiments en pierre de cet âge dans le secteur Hull. La maison et son environnement naturel immédiat sont bien conservés. En 1979, la propriété a été reconnue site historique par le gouvernement du Québec et, en 2006, a été désignée édifice classé fédéral du patrimoine par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine. C'est un site d'une grande importance pour l'Outaouais.

Pourtant, il y a quelques années, les propriétaires du site voulaient y faire construire des résidences luxueuses. Des habitants du secteur et des organismes en patrimoine s'étaient rapidement mobilisés contre le projet. La Société d'histoire de l'Outaouais avait souligné l'importance historique du lieu et la nécessité de préserver l'environnement naturel unique qui met en

valeur la maison (*Continuité*, n° 103, hiver 2004-2005). Le CMSQ s'était également opposé à ce que l'intégrité du site soit détruite en demandant à la Ville de Gatineau d'interdire tout développement. En 2005, une mise en réserve avait stoppé le projet, le temps que la Ville réfléchisse à un avenir pour la maison.

Cette acquisition de la CCN permettra de protéger le caractère champêtre du parc naturel à l'embouchure du ruisseau de la Brasserie, en plus de faciliter les liens avec le secteur de la chute des Chaudières, sur la rivière des Outaouais, qui relie Gatineau et Ottawa. La CCN prévoit rendre hommage aux occupants de la maison Wright-Scott et souligner l'importance historique de ce site patrimonial de la région de la capitale du Canada, permettant éventuellement l'accès au public et la mise en valeur de ce secteur à vocation culturelle et touristique. Les résidents de Gatineau et les organismes en patrimoine se réjouissent de cette acquisition, qui assure l'avenir de la demeure.

Comités Avis et prises de position du Conseil des monuments et sites du Québec

MEMBRES OUEST DU QUÉBEC

Jean Bélisle, professeur en histoire de l'art; Michel Prévost, archiviste; Louis-Guy Bégin, consultant en aménagement et patrimoine bâti; Gaétane Dufour, historienne de l'art; Stéphanie Chaumont, agente de développement culturel; Daniel Quirion, stagiaire en architecture; Léopoldine Marcotte, consultante en patrimoine.

MEMBRES EST DU QUÉBEC

Pierre Larochelle, expert en milieux bâtis; Anne Vallières, architecte; Denis Boucher, historien; Gilles Fortin, architecte; Alain Franck, ethnologue.

POUR INFORMATION :

Sabrina Painchaud, agente de liaison
Comité APP, région de l'Ouest du Québec: École d'architecture, Faculté d'aménagement, Université de Montréal, C.P. 6128 succ. Centre-Ville, local 2006, Montréal (Québec) H3C 3J7
Tél.: 514 343-7413 • Téléc.: 514 343-2042
Courriel: appouest@cmsq.qc.ca

Marie-Monique Turgeon, agente de liaison
Comité APP, région de l'Est du Québec:
82, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1R 2G6
Tél.: 418 647-4347 ou 1 800 494-4347 • Téléc.: 418 647-6483
Courriel: appest@cmsq.qc.ca

Les mémoires du CMSQ sont disponibles à : www.cmsq.qc.ca